

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

TAILOR CREDIT 2028

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels



Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'OPCVM a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée comprise entre la création du FCP et la date d'échéance fixée au 15 décembre 2028 (ci-après la Date d'Echéance), une performance annualisée nette des frais courants de 4.75% pour la part « S ». Pour atteindre cet objectif, l'équipe de gestion sélectionnera des titres de créances internationaux, d'émetteurs publics ou privés, sans contrainte de notation, dont la maturité sera inférieure ou égale au 30 juin 2029. Le fonds n'a pas d'indicateur de référence. Le fonds est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve du respect de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds. Il tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion.

Stratégie d'investissement

Pour atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM, mettra principalement en œuvre une stratégie de portage (dite « buy & hold ») et investira au moins 80% de son actif net sur un portefeuille diversifié d'obligations dont la maturité finale ou le put porteur n'excèdera pas le 30 juin 2029. Accessoirement, l'OPCVM pourra investir dans des obligations dont la maturité finale ou le put porteur excèdera le 30 juin 2029. L'OPCVM investira sur tous types d'obligations, y compris sur des obligations convertibles (jusqu'à 50% maximum), en direct ou via des OPC (dans la limite de 10% de l'actif net) dont la maturité ou l'exercice du put porteur sera inférieure ou égale au 30 juin 2029. L'allocation sera discrétionnaire en termes de répartition dettes publiques ou privées, de répartition géographique (y compris pays émergents à hauteur de 50% maximum), de devise et de notation. Les investissements pourront donc être réalisés sur des titres de créances relevant de la catégorie « Investment Grade » (rating supérieur ou égal à BBB dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalent selon l'analyse de la société de gestion), sur des titres de créances dits spéculatifs, relevant de la catégorie « High Yield » (rating inférieur à BBB- dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalent selon l'analyse de la société de gestion) ou sur des titres de créances non notés jusqu'à 100% de l'actif net.

Lors de la constitution du portefeuille, l'OPCVM ne sera toutefois pas exposé à des titres de créances dont la notation est équivalente ou inférieure à CCC dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou Caa2 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalent selon l'analyse de la société de gestion.

En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre 0 et 8.

Le Fonds peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (« Coco ») jusqu'à 20% de son actif net. La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum, via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM ou des actions issues de la conversion des obligations convertibles ou standards.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de change, ce dernier étant accessoire (10% maximum).

La part S du FCP capitalise des revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'USD.

COMMENTAIRE DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

Actif net du fonds au 31 décembre 2025 : 94 471 663 EUR

Valeur Liquidative au 31 décembre 2025 :

- Part C (EUR) : 123,28
- Part D (EUR) : 107.13
- Part A (EUR) : 104.99
- Part I (EUR) : 126.12
- Part F (CHF) : 109,28
- Part S (USD) : 118,97

Nombre de parts au 31 décembre 2025 :

- Part C : 447 197.29
- Part D : 3694.29
- Part A: 1301,12
- Part I: 282 751.19
- Part F : 7921.14
- Part S : 21899.02

Performance au 31 décembre 2025 :

- Part C : + 3,31%
- Part D : -0.76%
- Part A : +3.94%
- Part I : + 4,03%
- Part F : + 1.07%
- Part S : + 5.02%

Valorisation : quotidienne

1/ Contexte économique et financier

1^{er} trimestre 2025

Le premier trimestre 2025 a été marqué par une forte volatilité sur les marchés d'actions et de taux, alimentée par les annonces imprévisibles de D. Trump au sujet des droits de douane. Ces mesures

risquent en effet d'accentuer les pressions sur la croissance et sur l'inflation américaine, ce qui pèse sur la confiance des consommateurs et des entreprises. L'Europe tire son épingle du jeu, portée par les perspectives de relance budgétaire (en Allemagne notamment). Dans ce contexte les actions européennes surperforment nettement sur le trimestre : l'Euro Stoxx 50 gagne 8% et le S&P 500 perd 8% en EUR (incluant l'effet change négatif avec le repli du dollar face à l'euro). Les taux souverains connaissent également un trimestre agité. En Europe les taux longs rebondissent fortement après les annonces de relance. A l'inverse, les marchés américains intègrent de façon croissante un scénario de récession, ce qui s'est traduit par une forte détente des taux. Le fonds a progressé jusqu'à fin février avant de se replier un peu en mars avec l'écartement des spreads provoqué par les incertitudes croissantes autour de la politique commerciale menée par les Etats-Unis. Le fonds progresse au total de 0,6% sur la part I et 0,44% sur la part C. Au niveau des mouvements, nous avons fait face à un rachat assez important qui nous a conduit à céder les positions ayant les rendements les plus faibles du portefeuille et ayant relativement bien performé au cours des mois précédents. Les achats qui ont suivi ont eu pour objectifs de renforcer le rendement du portefeuille dans la continuité de la stratégie mise en place fin 2024.

2ème trimestre 2025

La politique commerciale américaine continue d'alimenter la volatilité sur le 2e trimestre de l'année. Si les propos plus mesurés de D. Trump (et la pause de 90j sur les droits de douane « réciproques ») ont rassuré les marchés, de nouvelles sources d'incertitude sont venues s'ajouter, notamment l'embrasement du conflit au Moyen-Orient.

Les marchés actions restent globalement résilients dans ce contexte et terminent le trimestre en territoire positif (+2,7% pour l'Eurostoxx 50). Les petites capitalisations européennes tirent particulièrement leur épingle du jeu (+11% pour le MSCI EMU SMID), moins impactées par le sujet des droits de douane. La performance des actions américaines en revanche est fortement pénalisée par le recul du dollar.

Les taux souverains américains ont connu une forte tension ce trimestre, en particulier sur la partie longue de la courbe. Deux éléments en cause : d'un côté, la hausse des droits de douane et leur impact inflationniste ; de l'autre le projet de budget défendu par D. Trump, qui prévoit des baisses d'impôts susceptibles d'aggraver un déficit public déjà conséquent.

Les obligations européennes quant-à-elles bénéficient d'une meilleure visibilité grâce à une inflation plus contenue. Les pressions inflationnistes restent en effet mesurées en zone Euro : la baisse des prix de l'énergie et l'appréciation de l'euro par rapport au dollar ont permis à la BCE de maintenir un cap accommodant. A l'inverse la Fed reste coincée, entre ralentissement de la croissance économique d'une part et risque inflationniste lié à la hausse des droits de douane de l'autre. Avril aura été un mois marqué par une volatilité accrue sur Tailor Credit 2028 suite au Liberation Day. Le fonds a perdu 2% dans la 1^{ère} partie du mois avant de rebondir et terminer le mois en retrait de 0,24%. In fine, la performance du trimestre sera de 1,6% et 1,42% pour la part I et C respectivement. Dans nos arbitrages et nos achats, nous avons privilégié les émetteurs les moins sensibles aux droits de douane. Par la suite, nous avons continué d'appliquer le même raisonnement dans nos achats. Les publications des divers émetteurs en portefeuille ont apporté un peu plus de couleurs sur la façon avec laquelle ces derniers allaient gérer le nouvel environnement commercial. Les résultats ont été dans l'ensemble convaincants.

3ème trimestre 2025

Le troisième trimestre 2025 débute sur une accélération des négociations commerciales. L'accord conclu entre les États-Unis et l'Union européenne améliore la visibilité, bien qu'il soit jugé défavorable pour l'UE. Sur le plan monétaire, la BCE marque une pause dans son cycle d'assouplissement, confortée par l'amélioration des perspectives économiques et le retour de l'inflation vers sa cible. Aux

États-Unis, la Fed décide de reprendre sa baisse de taux (25pb) face au ralentissement du marché de l'emploi, malgré une croissance robuste au T2 (+3,8%).

On observe sur le trimestre une pentification des courbes de taux des deux côtés de l'Atlantique : les taux courts américains se replient avec les anticipations de détente monétaire, tandis qu'en zone Euro les taux longs grimpent sur fond d'incertitude politique et budgétaire (en particulier en France après l'échec du vote de confiance et la dégradation de la note souveraine par Fitch de AA- à A+).

Sur les marchés actions, les Etats-Unis ont profité d'un contexte favorable combinant résilience de la croissance, solidité des publications de résultats (soutenus par l'IA et un dollar affaibli) et anticipations de baisse de taux de la Fed. Le S&P 500 enregistre une performance de +7,9% en EUR. En Europe, la progression est positive mais plus modérée, freinée en partie par la vigueur de l'euro (+4,5% pour l'Euro stoxx 50). En France, malgré l'environnement politique instable le CAC 40 progresse de +3,2%.

Le fonds progresse de 1,17% et 0,9% respectivement sur les parts I et C. les spreads de crédit sont restés sur des niveaux historiquement bas. Nous avons élargi nos marges de manœuvre au niveau des investissements avec l'obtention d'un agrément nous permettant d'investir sur des obligations contingent convertible (CoCos) qui sont des titres subordonnés ainsi qu'avoir une exposition de 10% sur des titres ayant une maturité plus longue que juin 2029 comme initialement prévue dans le prospectus. Cela nous a permis de nous positionner sur des obligations ayant un surplus de rendement car plus longues ou subordonnées.

4ème trimestre 2025

Nous observons sur le dernier trimestre une nette surperformance du marché européen (Euro stoxx 50 +5%) face aux États-Unis (S&P 500 +2,6%). Le marché américain a été pénalisé par la reprise des tensions commerciales sino-américaines, par les doutes croissants sur la monétisation des investissements massifs dans l'IA, ainsi que par le manque de visibilité lié au prolongement du shutdown. La poursuite de la détente monétaire de la Fed, matérialisée par une 3e baisse de taux en décembre et des mesures de soutien à la liquidité, a toutefois permis de stabiliser les marchés et de conclure l'année sur une note positive. La zone euro a montré des signes encourageants avec une croissance du T3 supérieure aux attentes et un PMI composite en zone d'expansion, soutenu par les services. La reprise progressive de l'investissement, soutenue par les plans de relance et les effets différés de la baisse des taux, constitue par ailleurs un soutien pour les prochains trimestres.

Nous avons cédé des positions pour lesquelles le risque était devenu trop important et qui n'avait donc plus d'intérêt pour les porteurs afin de réallouer les liquidités sur d'autres obligations jugées plus intéressantes.

Le fonds a progressé de 0,55% et 0,37% respectivement sur les parts I et C. Les spreads de crédit sont restés sur des plus bas historique, malgré un léger écartement sur octobre et novembre.

2/ Politique d'investissement et principaux mouvements

A la clôture de l'exercice, l'OPCVM est investi à hauteur de 96,47% de son actif net directement et indirectement en obligations et autres titres de créances.

Les 3,53% complémentaires sont détenus sous la forme de liquidités à vue et de plus ou moins-values latentes relatives aux contrats de change à terme destinés à couvrir les risques de change.

Les principaux secteurs représentés au sein de l'OPCVM sont la Finance à 18%, l'Industrie à 18,4%, la Consommation discrétionnaire à 14,4%, l'Energie à 8%, les Matériaux à 6,9% et les Services de télécommunication à 6,1%. Les autres secteurs ne représentant pas plus de 5,2% pour l'Immobilier par exemple.

Sur le plan géographique, les pays les plus représentés sont les Etats-Unis à 22,82%, la France à 13,51%, l'Italie à 6,2%, la Grande Bretagne à 5,86% et l'Allemagne à 5,69%.

En termes de rating, 16% du portefeuille relève de la catégorie de notations Investment Grade (supérieure ou équivalente à BBB- dans l'échelle de notation Fitch) tandis que 63,57% relève de la catégorie High Yield et 17,75% est non noté.

La valeur liquidative de la part I progresse de 4,02% sur l'exercice et 3,3% pour la part C. Depuis la création du fonds le 12 octobre 2022, les parts ont progressé respectivement de 26,12% et 23,28% pour une volatilité sur 1 an de 0,11%.

Le fonds n'a pas vocation à avoir une rotation du portefeuille importante. Cependant, nous avons parfois ajusté le portefeuille en cédant des titres dont le rendement s'était compressé de façon significative afin de recharger le rendement du portefeuille en achetant des titres proposant un rendement plus attractif. Nous déployons également du cash sur de nouvelles émissions lorsque les conditions de marché nous le permettent. Lors du 4^{ème} trimestre, nous avons opté pour renforcer les positions ayant des rendements jugés encore attractifs et commencé à anticiper une concentration du portefeuille suite aux remboursements anticipés qui interviendront progressivement. Cela va de pair avec l'amélioration de la visibilité que nous avons sur les émetteurs en portefeuille.

Au 31 décembre 2025, la part investie de l'OPCVM comporte 198 positions différentes.

Les principaux mouvements au cours de l'exercice :

ACHATS			VENTES		
ISIN	LIBELLE	MONTANT €	ISIN	LIBELLE	MONTANT €
FR0007045109	ARKEA SUPPORT MONETAI-SI EUR	13 924 037,90	FR0007045109	ARKEA SUPPORT MONETAI-SI EUR	12 864 562,86
FR0014010QC5	TAILOR CREDIT 2031 I	3 000 000,00	US501797AR52	BATH & BODY WORKS INC	505 641,95
XS2815976126	CPI PROPERTY GROUP SA	1 107 306,44	XS2403519601	BLACKSTONE PRIVATE CRE	504 188,08
SE0023848429	VERVE GROUP SE	986 869,00	FR0013368206	RENAULT SA	498 940,62
USL6388GHV51	MILLICOM INTL CELLULAR	947 099,48	FR001400F067	CREDIT AGRICOLE SA	431 155,22
XS2539425095	BANK OF VALLETTA PLC	931 720,11	IL0011736738	ENERGEAN ISRAEL FINANCE	425 565,74

Les instruments financiers et placements collectifs du groupe détenus :

Au cours de la période sous revue, Tailor Credit 2028 a utilisé un fonds géré par la société de gestion TAILOR AM.

Au 31/12/2025, Tailor Credit 2028 est investi à hauteur de 3,18% dans Tailor Credit 2031. Cet investissement visait à seeder le fonds et entre dans le cadre du ratio de 10% des investissements pouvant avoir une maturité supérieure ou égale à juin 2029.

CHANGEMENTS SUR LA PERIODE

- 16/05/2025

Ajout d'un pourcentage accessoire d'obligations dont la maturité est postérieure au 30 juin 2029.

Mise à jour des frais DIC 2024.

- 18/06/2025

Introduction d'un pourcentage d'investissement autorisé sur les CoCos.

Suppression de l'interdiction d'investir dans des obligations perpétuelles.

- 30/10/2025

Création d'une part L.

Règlement/Livraison J+2.

Suppression de la commission de mouvement.

Passage du calcul du risque global en VaR.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :

- o Emprunt de titres :

- o Prises en pensions :

- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :

- o Future :

- o Options :

- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (REGLEMENT SFTR)

Cet OPCVM n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

INFORMATION SUR LES CRITERES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») ne sont pas intégrés de manière systématique et simultanée dans les décisions d'investissement. Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de **l'article 6** du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). Aussi, cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion, exclusivement liée à sa performance financière est mesurée, le cas échéant, par comparaison à son indicateur de référence.

Néanmoins, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et de durabilité peuvent avoir des effets considérables sur la valeur des entreprises et de leurs titres sélectionnés, et ainsi sur des OPC détenus. Nous pensons que tous ces facteurs méritent d'être pris en considération au même titre que les indicateurs financiers traditionnels pour obtenir une vision plus complète de la valeur, du risque et de la performance potentielle des investissements. Ainsi, notre société de gestion apporte des garanties minimales en matière de prise en compte des risques de durabilité pour les OPC gérés par :

1\ le biais d'une politique d'exclusions qui prévoit, entre autres, des exclusions de sociétés et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, la production de charbon thermique ou encore le tabac ;

2\ la mise en place d'une politique de gestion des controverses qui prévoit l'exclusion de l'univers d'investissement sur les entreprises et émetteurs sujets à des controverses dites de niveau « 5 » selon l'échelle de notation du prestataire de données Sustainalytics ;

3\ l'exercice de sa politique de vote et d'engagement notamment lorsque des actions sont détenues par les fonds.

Par ailleurs, TAILOR AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies.

Les informations relatives aux politiques de TAILOR AM sont disponibles sur le site <https://www.tailor-am.com/notre-demarche-esg/>.

REGLEMENTS SFDR et TAXONOMIE

Le Fonds se qualifie comme un produit financier répondant à **l'article 8** du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). TAILOR CREDIT 2028 ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR, l'équipe de gestion favorisant un plus large degré de diversification des risques

émetteurs. Les informations relatives à ces caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Alignement avec la Taxonomie (Règlement UE 2020/852) :

Cet OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Toutefois, les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'alignement avec le Règlement Taxonomie n'est donc pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements en portefeuille.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du ratio du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode du calcul de la valeur en risque absolue telle que définie par le Règlement Général de l'AMF (art. 411-77 et s.).

La Var du compartiment est limitée par la société de gestion et ne peut excéder 20% de l'actif net du compartiment, avec un intervalle de confiance à 99% et une période d'observation qui n'excède pas 20 jours ouvrés.

La VaR est calculée à 0.47% au 31/12/2025.

VALORISATION PAR COURS FORCE

Aucun titre en portefeuille n'a fait l'objet d'une valorisation par l'emploi d'une méthode de cours à forcer.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

L'OPCVM est concerné par les « Instruments financiers dérivés » conformément à la position AMF n°2013-06.

Les contrats de change à terme sont les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre de la couverture du risque de change du portefeuille. L'exposition résiduelle aux devises étrangères via ces contrats de change au 31/12/2025 est de :

- GBP : 0.04%
- USD : 0.27%
- SEK : 0.04%
- NOK : 0.01%

La contrepartie à ces contrats dérivés est CIC Capital Market

L'exposition aux actions après l'utilisation de contrats dérivés est de 0.003%.

- Dont 0.003% d'exposition via l'investissement dans des obligations convertibles au 31/12/2025.

AUTRES INFORMATIONS

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de Gestion :

TAILOR ASSET MANAGEMENT

23 rue Royale – 75008 Paris

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2025

TAILOR CREDIT 2028

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, la solidité financière de l'intermédiaire et la qualité du contact commercial. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, la solidité financière de l'intermédiaire et la qualité du contact commercial. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

La Politique de rémunération de TAILOR AM a pour objet de définir les principes de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion. Elle repose sur l'évaluation des compétences et des critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de TAILOR AM et s'applique à l'ensemble du personnel de TAILOR AM.

La Politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération. Elle distingue la rémunération fixe, déterminée à partir de normes de marché et du contenu du poste, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective. Les principes généraux de la Politique de rémunération font l'objet d'une information annuelle aux membres du Conseil d'Administration et à l'ensemble du personnel.

La Politique de rémunération est un instrument clef dans la mise en œuvre de la stratégie de TAILOR AM. Elle vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque en n'encourageant pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de TAILOR AM sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la Politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Au titre de l'exercice 2025 et conformément au principe de proportionnalité, TAILOR AM vous informe des éléments suivants :

- Effectif total de la société de gestion au 31 décembre 2025 : 18 collaborateurs ;
- Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2025 : 1 921 373 EUR dont près de 79% versée au titre de la rémunération brute fixe des collaborateurs ;
- La rémunération variable versée au cours de l'exercice 2025 s'est élevée à 409 341 EUR pour l'ensemble des collaborateurs ;

- Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2025 et ventilée par catégorie de Personnel Identifié :

- Equipes de gestion et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque des OPC gérés : 922 723 EUR

- Autre Personnel Identifié employé de TAILOR AM : 780 863 EUR

L'organe de direction a réalisé l'examen annuel des principes généraux de la politique de rémunération le 19 décembre 2024 et n'a pas relevé d'irrégularité aux dispositions réglementaires.

Evènements intervenus au cours de la période

18/06/2025 - Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'investissement

05/12/2025 - Création de part : La création de la part L « FR0014013OK7 », s'adressant principalement aux investisseurs institutionnels

05/12/2025 - Caractéristiques parts (hors frais) : La mise à jour du paragraphe relatif aux souscripteurs concernés, avec la mise à jour du profil des souscripteurs concernés par la part A, auparavant « compagnies d'assurance », désormais « principalement les compagnies d'assurance » ;

05/12/2025 - Caractéristiques parts (hors frais) : La mise à jour des modalités et conditions de souscription et rachat, plus spécifiquement le délai de règlement des souscriptions et des rachats par rapport au jour d'établissement de VL, auparavant « à J+3 ouvrés », désormais « à J+2 ouvrés »

05/12/2025 - Frais : La suppression des commissions de mouvements perçues par la société de gestion

05/12/2025 - Caractéristiques de gestion : La mise à jour du paragraphe relatif au risque global

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	1 951 025,91	878 638,49
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 951 025,91	878 638,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	86 063 939,77	80 498 148,85
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	86 063 939,77	80 498 148,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3 940 737,82	563 461,00
OPCVM	3 940 737,82	563 461,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	61 870,19	169 589,71
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	92 017 573,69	82 109 838,05
Créances et comptes d'ajustement actifs	135 554,59	234 578,28
Comptes financiers	3 502 114,55	2 734 853,19
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	3 637 669,14	2 969 431,47
Total Actif I + II	95 655 242,83	85 079 269,52

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	91 478 460,99	78 430 699,41
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	2 993 202,47	4 543 582,70
Capitaux propres I	94 471 663,46	82 974 282,11
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	117 116,83	1 836 815,24
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	117 116,83	1 836 815,24
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	936 412,61	268 172,17
Concours bancaires	130 049,93	0,00
Sous-total autres passifs IV	1 066 462,54	268 172,17
Total Passifs : I + III + IV	95 655 242,83	85 079 269,52

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	5 135 231,04	3 741 875,35
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	5 135 231,04	3 741 875,35
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total Revenus financiers nets (A)	5 135 231,04	3 741 875,35
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 242 951,27	-1 019 617,32
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 242 951,27	-1 019 617,32
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	3 892 279,77	2 722 258,03
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	159 898,26	461 447,75
Revenus nets I = C + D	4 052 178,03	3 183 705,78
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	1 156 431,14	1 631 832,71
Frais de transactions externes et frais de cession	-129 471,80	-185 958,31
Frais de recherche	-8 092,00	-6 704,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	1 018 867,34	1 439 170,40
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	6 251,30	24 743,40
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	1 025 118,64	1 463 913,80
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 998 607,22	-304 828,62
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-6 424,24	11 703,53
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-2 005 031,46	-293 125,09

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-67 539,98	199 362,74
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-2 072 571,44	-93 762,35
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-11 522,76	-10 274,53
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-11 522,76	-10 274,53
Résultat net = I + II + III - IV	2 993 202,47	4 543 582,70

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

L'OPCVM a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée comprise entre la création du FCP et la date d'échéance fixée au 15 décembre 2028 (ci-après la Date d'Echéance), une performance annualisée nette des frais courants de 4.75% pour la part « S ». Pour atteindre cet objectif, l'équipe de gestion sélectionnera des titres de créances internationaux, d'émetteurs publics ou privés, sans contrainte de notation, dont la maturité sera inférieure ou égale au 30 juin 2029. Le fonds n'a pas d'indicateur de référence. Le fonds est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve du respect de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds. Il tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023		
Actif net total	94 471 663,46	82 974 282,11	52 975 261,65		
PART CAPI A					
Actif net	136 610,32	101,01			
Nombre de parts	1 301,119	1,000			
Valeur liquidative unitaire	104,99	101,01			
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00			
Capitalisation unitaire	6,12	1,89			
PART CAPI C					
Actif net	55 128 824,77	45 551 750,35	29 296 603,48		
Nombre de parts	447 194,003	381 725,001	258 413,270		
Valeur liquidative unitaire	123,28	119,33	113,37		
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00		
Capitalisation unitaire	6,43	6,40	1,72		
PART CAPI F					
Actif net	930 514,80	794 876,95	777 309,31		
Nombre de parts	7 922,050	6 898,001	6 898,001		
Valeur liquidative unitaire	117,46	115,23	112,69		
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00		
Capitalisation unitaire	4,28	6,79	0,62		

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023		
PART CAPI I					
Actif net	35 661 243,42	34 211 167,62	19 538 809,22		
Nombre de parts	282 750,310	282 181,265	170 806,076		
Valeur liquidative unitaire	126,12	121,24	114,39		
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00		
Capitalisation unitaire	7,42	7,29	2,63		
PART CAPI S					
Actif net	2 218 698,85	1 994 833,38	2 953 942,52		
Nombre de parts	21 898,794	18 233,240	30 600,322		
Valeur liquidative unitaire	101,32	109,41	96,53		
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00		
Capitalisation unitaire	1,73	3,87	0,86		
PART DIST D					
Actif net	395 771,30	421 552,80	408 597,12		
Nombre de parts	3 694,198	3 905,052	3 887,198		
Valeur liquidative unitaire	107,13	107,95	105,11		
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	4,41	3,87	0,00		
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	1,29	0,00	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00		
Capitalisation unitaire	1,29	1,93	-0,61		

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Mécanisme de Swing Pricing

Tailor Asset Management a décidé de mettre en place un mécanisme de swing pricing pour protéger l'OPCVM et ses investisseurs de long terme des impacts de fortes entrées ou sorties de capitaux.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription et rachats nets sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription et rachat nets.

La valeur liquidative de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement, au moins chaque semestre.

Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base d'un coût de liquidité mesuré par l'écart entre les cours de transaction et les cours de valorisation retenus lors des transactions réelles effectuées pour le réaménagement du FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont

informés que la volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

L'effet ponctuel du swing pricing sur la valeur liquidative n'étant pas lié à la gestion, les frais de surperformance sont calculés avant l'application de cette méthode.

La politique de swing pricing est disponible sur notre site internet <https://www.tailor-am.com/informationsreglementaires.html> ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Part F :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part A :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part L :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part D :

Pour les revenus : distribution et/ou capitalisation

Pour les plus ou moins-values : distribution et/ou capitalisation

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR001400BVX5	1,65 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net
D	FR001400BVG3	1,65 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net
S	FR001400BVZ0	1,9 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 1,75 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net
F	FR001400BW05	1,65 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net
I	FR001400BW13	0,95 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 0,8 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net
A	FR001400T407	1,25 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 1,1 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net
L	FR0014013OK7	1,15 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 1 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR001400BVX5	Non significatif
D	FR001400BVG3	Non significatif
S	FR001400BVZ0	Non significatif
F	FR001400BW05	Non significatif
I	FR001400BW13	Non significatif
A	FR001400T407	Non significatif
L	FR0014013OK7	Non significatif

Commission de surperformance

Part FR001400BVX5 C

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5,00% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence :

Pour la part « C », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D », « L » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S », une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I », , une performance de 3.59% pour la catégorie de part « A » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence pour les parts "C", "D", "F", "S", "L" et "I", et 25% pour la part "A".. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. - Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne

deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR001400BVY3 D

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5,00% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence :

Pour la part « D », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D », « L » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S », une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I », , une performance de 3.59% pour la catégorie de part « A » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence pour les parts "C", "D", "F", "S", "L" et "I", et 25% pour la part "A".. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. - Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR001400BVZ0 S

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 4,75% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence :

Pour la part « S », l'indice de référence est un taux de référence égal à 4.75%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D », « L » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S », une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I », , une performance de 3.59% pour la catégorie de part « A » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence pour les parts "C", "D", "F", "S", "L" et "I", et 25% pour la part "A".. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. - Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du

fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR001400BW05 F

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5,00% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence :

Pour la part « F », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D », « L » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S », une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I », , une performance de 3.59% pour la catégorie de part « A » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds

commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence pour les parts "C", "D", "F", "S", "L" et "I", et 25% pour la part "A".. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. - Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR001400BW13 I

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5,70% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence :

Pour la part « I », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.70%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D », « L » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S », une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I », une performance de 3.59% pour la catégorie de part « A » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence pour les parts « C », « D », « F », « S », « L » et « I », et 25% pour la part « A ». - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. - Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR001400T407 A

25% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 3,59% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le

mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence :

Pour la part « A », l'indice de référence est un taux de référence égal à 3.59%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D », « L » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S », une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I », , une performance de 3.59% pour la catégorie de part « A » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence pour les parts "C", "D", "F", "S", "L" et "I", et 25% pour la part "A".. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. - Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0014013OK7 L

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5,00% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31

décembre. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence

Pour la part « L », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5,00%

l'indice de référence est un taux de référence égal à 3.59%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D », « L » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S », une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I », , une performance de 3.59% pour la catégorie de part « A » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence pour les parts "C", "D", "F", "S", "L" et "I", et 25% pour la part "A".. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. - Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, obligations, obligations convertibles, droits, OPC, Marchés à terme (Monep, Eurex) : Actions, obligations, obligations convertibles, droits : - 0,05% TTC maximum de commissions de mouvement prélevées par le dépositaire OPC : 150€ maximum Marchés à terme (futures) : 1.50 € maximum / lot Options : 0.30% avec un minimum de 5 € Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations complémentaires

- Avertissement :

L'AMF rappelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais maximum auxquels est exposé ce fonds ; la rentabilité de l'investissement envisagé suppose une performance élevée.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions ou parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen.

* Les frais de fonctionnement et autres services couvrent les frais suivants :

- frais d'enregistrement et de référencement des Fonds ;
- frais d'informations clients et distributeurs ;
- frais des données ;
- frais de dépositaire, juridique, audit, fiscalité etc. ;
- frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs.

Des exemples associés à chaque catégorie de frais cités ci-dessus peuvent être consultés dans la position recommandation AMF DOC-2011-05 ou vous être communiqués sur simple demande auprès de notre société de gestion.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 3 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement de créances (ex : Lehman Brothers) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Le FCP TAILOR CREDIT 2028 prend en charge les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF. Les frais de recherche rémunèrent les fournisseurs de recherche utilisés dans le cadre de la gestion financière de l'OPCVM.

* Les frais prélevés par le dépositaire sont des frais de transactions permettant le traitement des opérations. Ces frais peuvent vous être donnés sur simple demande.

- Informations complémentaires :

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a pu être conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays.
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie,

La société de gestion a suivi de près l'évolution du contexte géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. Elle a maintenu sa politique de valorisation durant tout l'exercice.

Néanmoins, compte tenu de la nature de ces titres dans le portefeuille du fonds TAILOR CREDIT 2028, la société de gestion a décidé de valoriser la dernière obligation détenue au 30 juin 2023 à 0 depuis le 01/07/2022. Cette ligne a été reprise du portefeuille de TAILOR TARGET HIGH YIELD (fonds absorbé le 02/06/2023) dans la comptabilité du fonds TAILOR CREDIT 2028. Cette valorisation se justifie en raison des sanctions américaines à l'encontre de l'entreprise, sanctions qui bloquent toutes transactions sur l'émetteur concerné comme tout versement de coupons.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En

conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	82 974 282,11	52 975 261,65
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	33 115 503,99	37 755 023,02
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-24 507 647,26	-11 614 031,37
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 892 279,77	2 722 258,03
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 018 867,34	1 439 170,40
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-2 005 031,46	-293 125,09
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-5 037,52	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-11 553,51	-10 274,53
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	94 471 663,46	82 974 282,11

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI A		
Parts souscrites durant l'exercice	1 300,119	135 172,86
Parts rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1 300,119	135 172,86
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	140 174,484	16 966 386,96
Parts rachetés durant l'exercice	-74 705,482	-9 075 459,74
Solde net des souscriptions/rachats	65 469,002	7 890 927,22
PART CAPI F		
Parts souscrites durant l'exercice	1 270,000	148 577,30
Parts rachetés durant l'exercice	-245,951	-28 574,00
Solde net des souscriptions/rachats	1 024,049	120 003,30
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	121 494,508	15 072 190,19
Parts rachetés durant l'exercice	-120 925,463	-14 959 908,22
Solde net des souscriptions/rachats	569,045	112 281,97
PART CAPI S		
Parts souscrites durant l'exercice	7 639,000	793 176,68
Parts rachetés durant l'exercice	-3 973,446	-421 061,01
Solde net des souscriptions/rachats	3 665,554	372 115,67
PART DIST D		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetés durant l'exercice	-210,854	-22 644,29
Solde net des souscriptions/rachats	-210,854	-22 644,29

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI A	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI F	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI S	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	-26,82
Total des commissions acquises	-26,82
PART DIST D	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR001400T407	PART CAPI A	Capitalisable	EUR	136 610,32	1 301,119	104,99
FR001400BVX5	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	55 128 824,77	447 194,003	123,28
FR001400BW05*	PART CAPI F	Capitalisable	CHF	930 514,80	7 922,050	117,46
FR001400BW13	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	35 661 243,42	282 750,310	126,12
FR001400BVZ0*	PART CAPI S	Capitalisable	USD	2 218 698,85	21 898,794	101,32
FR001400BVG3	PART DIST D	Distribuable	EUR	395 771,30	3 694,198	107,13

* Part couverte contre le risque de change

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
France	632,26	0,00	632,26	0,00	632,26	0,00
Autriche	478,50	0,00	478,50	0,00	478,50	0,00
Jersey	462,79	0,00	462,79	0,00	0,00	462,79
Allemagne	377,48	0,00	377,48	0,00	0,00	377,48
Total	1 951,03	0,00	1 951,03	0,00	1 110,76	840,27

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	86 063,94	76 661,88	9 402,06	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 502,11	0,00	0,00	0,00	3 502,11
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-130,05	0,00	0,00	0,00	-130,05
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	76 661,88	9 402,06	0,00	3 372,06

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	[3 - 6 mois] +/-	[6 mois - 1 an] +/-	[1 - 3 ans] +/-	[3 - 5 ans] +/-	[5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 984,13	344,32	2 842,18	50 000,29	27 523,84	2 403,19	965,99
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 502,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-130,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 356,19	344,32	2 842,18	50 000,29	27 523,84	2 403,19	965,99

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	CAD +/-	USD +/-	GBP +/-	SEK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	373,19	29 933,87	934,13	2 042,80	886,46
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	30,92	0,00	12,25	13,75
Comptes financiers	17,12	0,00	247,60	314,01	28,12
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	-203,52	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-130,05	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	720,47	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	-30 094,58	-1 146,50	-2 337,60	-916,19
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	390,31	257,11	35,23	31,46	12,14

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	478,50	1 472,53
Obligations et valeurs assimilées	10 151,14	65 655,08	10 257,72
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	10 151,14	66 133,58	11 730,25

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés		
Credit Industriel Et Commercial SA	61,87	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		
Credit Industriel Et Commercial SA		117,12
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	92 131,50
Ventes à règlement différé	43 423,09
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	135 554,59
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-736 305,20
Frais de gestion	-189 390,41
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	-10 717,00
Total des dettes	-936 412,61
Total des créances et dettes	-800 858,02

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI A	31/12/2025
Frais fixes	424,00
Frais fixes en % actuel	1,13
Frais variables	10,12
Frais variables en % actuel	0,03
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI C	31/12/2025
Frais fixes	859 375,00
Frais fixes en % actuel	1,65
Frais variables	188,36
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI F	31/12/2025
Frais fixes	13 605,21
Frais fixes en % actuel	1,65
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2025
Frais fixes	322 699,01
Frais fixes en % actuel	0,95
Frais variables	24,71
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI S	31/12/2025
Frais fixes	38 347,13
Frais fixes en % actuel	1,90
Frais variables	1 489,95
Frais variables en % actuel	0,07
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART DIST D	31/12/2025
Frais fixes	6 787,78
Frais fixes en % actuel	1,65
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00
Titres re��us en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements	FR0014010QC5	TAILOR CREDIT 2031-I	3 003 900,00
Total			3 003 900,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	4 052 178,03	3 183 705,78
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-11 522,76	-10 274,53
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 040 655,27	3 173 431,25
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 040 655,27	3 173 431,25

PART CAPI A		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 337,27	1,12
Total	6 337,27	1,12
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 226 942,10	1 630 852,85
Total	2 226 942,10	1 630 852,85
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI F		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	37 777,48	31 949,05
Total	37 777,48	31 949,05
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 679 653,31	1 449 623,71
Total	1 679 653,31	1 449 623,71
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI S		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	84 804,61	55 935,87
Total	84 804,61	55 935,87
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART DIST D		
Affectation :		
Distribution	5 134,94	5 037,52
Report à nouveau du revenu de l'exercice	5,56	31,13
Capitalisation	0,00	0,00
Total	5 140,50	5 068,65
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	3,02	2,58
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3 694,198	3 905,052
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,39	1,29
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	7,80	7,80

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 025 118,64	1 463 913,80
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 025 118,64	1 463 913,80
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 025 118,64	1 463 913,80

PART CAPI A		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 627,11	0,77
Total	1 627,11	0,77
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	650 414,23	815 004,38
Total	650 414,23	815 004,38
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI F		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-3 846,81	14 939,35
Total	-3 846,81	14 939,35
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	418 918,20	611 467,54
Total	418 918,20	611 467,54
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI S		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-46 783,74	14 949,10
Total	-46 783,74	14 949,10
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART DIST D		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	4 789,65	7 552,66
Total	4 789,65	7 552,66
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3 694,198	3 905,052
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,29	0,00

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			88 014 965,68	93,17
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			1 951 025,91	2,07
Instruments de placement hors actions			462 791,85	0,49
SIRIUS MIN.FIN2 5%19-230527 CV	USD	2	462 791,85	0,49
Matériel équipements destinés aux TI			478 499,10	0,51
AMSSW 2 1/8 11/03/27	EUR	5	478 499,10	0,51
Prestataires de soins de santé			632 258,00	0,67
CLARFP 0 7/8 03/06/27	EUR	11 000	632 258,00	0,67
Services aux consommateurs			377 476,96	0,40
DELIVERY 1,50%20-150128 CONV.	EUR	4	377 476,96	0,40
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			86 063 939,77	91,10
Aérospatial et défense			1 534 476,94	1,62
CXW 8 1/4 04/15/29	USD	1 100	1 002 656,52	1,06
CZGRPA 5 1/4 01/10/31	EUR	500	531 820,42	0,56
Agro-alimentaire			994 043,29	1,05
TEREOS FINANCE 7,25%23-150428	EUR	500	512 320,14	0,54
VILMORIN ET CIE 1,375%21-0328	EUR	5	481 723,15	0,51
Articles personnels			1 424 414,11	1,51
GOLGOO Float 05/15/31	EUR	350	356 980,78	0,38
NATURA COSMETICOS 4,125%21-28	USD	800	651 098,43	0,69
VF 4,25%23-070329	EUR	400	416 334,90	0,44
Assurance - Non vie			1 367 969,64	1,45
ACIC 6 1/4 12/15/27	USD	500	427 724,67	0,45
GOLDCP Float 07/11/28	SEK	4	481 319,42	0,51
SIRIUSPOINT 7%24-050429	USD	500	458 925,55	0,49
Assurance vie			388 496,16	0,41
MACIF 0,625%21-210627	EUR	4	388 496,16	0,41
Automobiles et équipementiers			4 100 186,20	4,34
ADLER PZR HDG 9,5%23-010427	EUR	300	293 182,67	0,31
EOFP 3 3/4 06/15/28	EUR	600	429 931,43	0,46
GOODYEAR EUROPE 2,75%21-150828	EUR	300	297 655,33	0,32
IHOVER 8 3/4 05/15/28	EUR	500 000	529 206,39	0,56
MAHLE 2,375%14052028	EUR	5	494 453,08	0,52
NEMAK 2,25%21-200728	EUR	600	579 736,68	0,61
TTMTIN 4 1/2 07/15/28	EUR	500	515 225,00	0,55
WNC 4 1/2 10/15/28	USD	450	362 481,37	0,38
ZF FINANCE 3,75%20-210928	EUR	6	598 314,25	0,63
Banques			5 691 318,30	6,03
ACAFP 1.6 12/21/27	EUR	27	393 844,95	0,42
ADVNZI 7 04/24/28	EUR	4	429 107,38	0,46
BANK VALLETTA TV22-061227	EUR	1 200	1 285 175,01	1,36

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
BPCE 0%15-0227 TSR	EUR	4 000	558 120,00	0,59
DEUT PFANDBRFBK TV17-280627	EUR	2	203 370,93	0,22
MBANK TV21-210927	EUR	5	493 402,68	0,52
MBHBAN 8 5/8 10/19/27	EUR	400	425 224,60	0,45
TVLRO 8 7/8 04/27/27	EUR	400	432 842,85	0,46
UCGIM 3 7/8 PERP	EUR	200	199 418,61	0,21
VOWIBA 5.192 10/06/27	EUR	5	519 532,22	0,55
WAL 3 06/15/31	USD	450	370 403,24	0,39
YKBNK 9 1/4 10/16/28	USD	400	380 875,83	0,40
Bâtiment et matériaux de construction			1 098 889,61	1,16
JHXAU 5 01/15/28	USD	500	435 956,76	0,46
WEBUILD 7%23-270928	EUR	600	662 932,85	0,70
Chimie			3 130 753,55	3,31
CELANESE US 0,625%21-100928	EUR	400	366 757,37	0,39
GRUENENTHAL 4,125%21-150528	EUR	500	505 699,58	0,53
INEOS FINANCE 6,625% 15052028	EUR	400	375 188,56	0,40
LXU 6 1/4 10/15/28	USD	450	388 541,73	0,41
SASOL FINANCING 4,375%21-0926	USD	400	343 170,16	0,36
SYNTHOS 2,5%21-070628	EUR	400	375 061,78	0,40
THE CHEMOURS 5,75%20-151128	USD	500	417 707,87	0,44
YULCLN 7 3/8 05/02/29	EUR	400	358 626,50	0,38
Distributeurs			3 198 047,30	3,39
BIRKEN 5 1/4 04/30/29	EUR	600	613 499,50	0,65
CEETRU 5 7/8 04/17/28	EUR	5	539 651,10	0,57
FNAC DARTY 6%24-010429	EUR	550	580 033,67	0,62
NORDSTROM 4%17-150327	USD	500	428 579,47	0,45
SAPSJ 3 5/8 03/15/28	EUR	400	402 714,56	0,43
VERISR 7 1/8 02/01/28	EUR	600	633 569,00	0,67
Electricité			1 107 904,52	1,17
AUDAX RENOV 4,2%20-181227	EUR	6	581 586,74	0,61
DRXLN 5 7/8 04/15/29	EUR	500	526 317,78	0,56
Energie non renouvelable			6 445 702,58	6,82
AR 7 5/8 02/01/29	USD	500	446 545,73	0,47
ASCRES 5 7/8 06/30/29	USD	450	392 817,92	0,42
DNONO 9 1/4 06/04/29	USD	700	636 840,29	0,67
ECOPET 8 5/8 01/19/29	USD	400	379 279,40	0,40
HMHOL 7 7/8 12/17/28	USD	1	174 930,81	0,19
NOG 8 1/8 03/01/28	USD	450	400 406,69	0,42
OKEAAS 9 1/8 05/15/28	USD	100	89 292,74	0,09
OKEAAS 9 1/8 06/25/29	USD	460 000	410 962,06	0,43
PDCN 6 7/8 01/15/29	USD	1 000	890 170,20	0,94
PUMAFN 7 3/4 04/25/29	USD	400	357 354,72	0,38

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
RRC 8 1/4 01/15/29	USD	650	584 444,15	0,62
SM 6 1/2 07/15/28	USD	450	399 135,83	0,42
SUN 4 3/8 03/26/29	CAD	600	373 186,92	0,40
VIVENE 5 1/8 09/24/27	USD	600	517 171,88	0,55
VTOL 6 7/8 03/01/28	USD	450	393 163,24	0,42
Energies renouvelables			339 340,86	0,36
EGEHAI 5 5/8 11/08/28	USD	400	339 340,86	0,36
Equipement électronique et électrique			202 946,06	0,22
BDC 3 7/8 03/15/28	EUR	200	202 946,06	0,22
Equipements de loisirs			2 288 609,37	2,42
BETSBS Float 09/23/27	EUR	5	506 018,28	0,54
DOMSS 2 09/29/28	EUR	300	291 707,96	0,31
JACOBS ENTMT 6,75%22-150229	USD	200	171 581,43	0,18
UBIFP 0.878 11/24/27	EUR	4	370 540,12	0,39
VERSS Float 04/01/29	EUR	1 000	948 761,58	1,00
Fournisseurs de services de télécommunications			2 974 814,32	3,15
ILDFP 5 5/8 10/15/28	EUR	600	616 722,00	0,65
LORCAT 4 09/18/27	EUR	200	30 176,62	0,03
SESGFP 3 1/2 01/14/29	EUR	400	411 790,79	0,44
SOFTBANK GROUP 2,875%21-060127	EUR	500	505 172,57	0,53
TCELLT 5.8 04/11/28	USD	500	435 645,45	0,46
UNITED GROUP 4,625%21-150828	EUR	200	204 223,22	0,22
VEONHD 3 3/8 11/25/27	USD	950	771 083,67	0,82
Gaz eau et services multiples aux collectivités			435 275,05	0,46
EPH FIN 6,651%23-131128	EUR	400	435 275,05	0,46
Industries généralistes			3 244 272,85	3,43
AHLSTROM HLDG 3,625%21-040228	EUR	500	501 527,64	0,53
BOELST 6 1/4 02/15/29	EUR	400	422 690,22	0,45
CANPACK 2,375%20-011127	EUR	300	297 837,67	0,31
CIMIC FINANCE 1,5%21-280529	EUR	300	283 251,99	0,30
FRTACO 9.765 07/22/29	EUR	210 637	195 430,19	0,21
GUALA CLOSURES 3,25%21-150628	EUR	300	296 866,67	0,31
LEATHER 2 TV21-300928	EUR	200	171 782,29	0,18
NOBEL BIDC 3,125%21-150628	EUR	400	394 086,44	0,42
SILGAN HOLDINGS 2,25%20-010628	EUR	250	247 618,75	0,26
TWI 7 04/30/28	USD	500	433 180,99	0,46
Ingénierie Industrielle			168 694,98	0,18
LCM INVT HLDG 4,875%21-010529	USD	200	168 694,98	0,18
Instruments de placement en actions			640 173,63	0,68
FS KKR CAPITAL 7,875%23-150129	USD	700	640 173,63	0,68
Instruments de placement hors actions			3 628 523,55	3,84
BRACKEN MIDCO1 6,75%21-011127	GBP	400 000	463 265,42	0,49

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ENERGIZER G ACQ 3,5%21 300629	EUR	400	387 742,44	0,41
GLX HLD 6,75% 23022027	NOK	9	388 346,21	0,41
GRAANU 8 1/2 10/15/29	EUR	184 428	165 966,55	0,18
KAHRSE Float 11/14/28	SEK	3 700	331 643,76	0,35
LADDER CAP FIN 4,25%20-010227	USD	300	258 628,84	0,27
LOARRE INV 6,5%22-150529	EUR	500	520 253,89	0,55
NOVELIS SH IN 3,375%21-150429	EUR	250	246 717,50	0,26
PAYSAFE FIN 3%21-150629	EUR	450	411 906,00	0,44
PRMWCN 3 7/8 10/31/28	EUR	450	454 052,94	0,48
Investissement immobilier et services			3 891 046,46	4,12
ANTARES 3,95%21-150726	USD	500	431 962,37	0,46
AROUNDTOWN 5,375%19-210329	USD	450	391 726,21	0,41
CPIPGR 7 05/07/29	EUR	1 000	1 110 042,74	1,17
GOLDSTORY 6,75%24-010230	EUR	350	374 022,25	0,40
KAPLA HLD TV24-310730	EUR	350	355 246,89	0,38
MRWLN 8 3/4 01/31/31	GBP	400	470 863,32	0,50
STEFBS Float 12/12/27	SEK	4	470 470,26	0,50
VGP 1,5%21-080429	EUR	3	286 712,42	0,30
Logiciels et services informatiques			2 645 059,84	2,80
BACH BIDCO TV21-151028	EUR	500	513 372,67	0,54
GAMING INNOVATION GROUP TV18122026	SEK	250	579 397,21	0,61
JOTGRP Float 10/03/28	NOK	60	498 110,43	0,53
MPH ACQ 5,5%21-010928	USD	200	137 849,03	0,15
SHIBA BIDCO 4,5%21-311028	EUR	900	916 330,50	0,97
Matériaux industriels			356 727,59	0,38
SXC 4 7/8 06/30/29	USD	450	356 727,59	0,38
Matériel équipements destinés aux TI			1 227 563,09	1,30
EUTELSAT 1,5%20-131028	EUR	3	288 486,62	0,31
EUTELSAT SA 9.75% 13/04/2029	EUR	600	654 731,00	0,69
TCDPSA 5 7/8 04/15/27	USD	330	284 345,47	0,30
Médias			909 817,65	0,96
BANIJAY ENTERT 7%23-010529	EUR	500	525 557,22	0,55
DAN 5 5/8 06/15/28	USD	450	384 260,43	0,41
Métaux industriels et extraction			2 609 705,92	2,76
CIVI 8 3/8 07/01/28	USD	450	395 556,47	0,42
ERAFF 7 05/22/28	EUR	4	423 102,41	0,45
HUDBAY MINERALS 6,125%20-0429	USD	450	394 552,43	0,42
OI 6 1/4 05/15/28	EUR	500	519 180,28	0,55
WESODA 9 1/2 10/06/28	USD	400	351 528,02	0,37
X 6 7/8 03/01/29	USD	600	525 786,31	0,55
Métaux Précieux et Mines			370 150,92	0,39
HL 7 1/4 02/15/28	USD	420	370 150,92	0,39

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			489 545,49	0,52
OGN 2 7/8 04/30/28	EUR	500	489 545,49	0,52
Produits ménagers et constr individuelle			1 028 529,73	1,09
UPBD 6 3/8 02/15/29	USD	450	387 596,07	0,41
WHIRLPOOL FIN.1,25%16-021126	EUR	650	640 933,66	0,68
Services appui à industrie			3 149 754,27	3,33
ADVANTAGE 6,5%20-151128 144A	USD	450	316 985,52	0,34
ALROSA FINANCE 3,1%20-250627	USD	1 000	0,00	0,00
GLB INFRA SLTN 21-010629	USD	450	385 140,89	0,41
IQVIA 2,25%21-150329	EUR	200	195 411,00	0,21
LOXAM 6,375%23-150528	EUR	600	624 764,50	0,66
NBM US HLDG 7%19-140526	USD	400	344 319,63	0,36
PAGANINI BIDCO TV21-301028	EUR	600	613 469,80	0,65
STNGBZ 3.95 06/16/28	USD	600	486 609,61	0,51
WLNFP 4 1/8 09/12/28	EUR	2	183 053,32	0,19
Services aux consommateurs			1 111 525,01	1,18
ANGI 3 7/8 08/15/28	USD	700	560 123,12	0,59
Q-PARK HLDG I 2%20-010327	EUR	550	551 401,89	0,59
Services bancaires invest et de courtage			9 523 413,80	10,08
ACCINV 6 3/8 10/15/29	EUR	250	266 579,17	0,28
AVIS BUDGET 7% 280229	EUR	400	421 286,22	0,45
BBIDCO 6 1/2 09/30/31	EUR	300	313 569,83	0,33
BUL ENERGY HLDG 2,45%21-220728	EUR	400	390 019,84	0,41
COINBASE GLOBAL 3,375%21-1028	USD	500	409 359,70	0,43
CONGLO 3 1/8 01/01/28	EUR	400	398 882,89	0,42
EMPARQ 1 7/8 02/01/28	EUR	500	494 775,42	0,52
ICAHN ENT 5,25%19-150527	USD	300	253 986,16	0,27
MOBLUX 4 1/4 07/15/28	EUR	750	766 567,08	0,81
MOVIBZ 7.85 04/11/29	USD	700	575 220,57	0,61
MUTARE Float 03/31/27	EUR	500	515 205,49	0,54
NEXUCO Float 06/04/30	EUR	5	516 793,79	0,55
OTFINC 6.1 03/15/28	USD	700	610 533,86	0,65
OWL ROCK 2,875%28	USD	400	322 420,98	0,34
PAPREC HOLDING 3,5%21-010728	EUR	500	506 272,78	0,54
SAIPEM FIN INT 3,375%20-150726	EUR	500	509 729,52	0,54
SMAVAG Float 05/22/29	EUR	250	262 346,50	0,28
SOFIMA 3,75% 0128	EUR	500	509 269,17	0,54
SPCM 2,625%20-010229	EUR	550	539 659,08	0,57
TRUEPT Float 07/15/32	EUR	350	359 553,76	0,38
VIVION 8 08/31/28	EUR	62 864	64 422,64	0,07
VNVSDB Float 10/03/27	SEK	3	179 971,39	0,19
XP 3 1/4 07/01/26	USD	400	336 987,96	0,36

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services de traitement et élim des déchets			840 828,87	0,89
ITLYUM 5 3/4 04/15/30	EUR	250	253 506,94	0,27
SECHE ENVIRON 2,25%21-151128	EUR	600	587 321,93	0,62
Services financiers et de crédit			2 135 358,96	2,26
BANCA IFIS TV17-171027	EUR	500	542 147,67	0,57
ECPG Float 01/15/28	EUR	500	411 460,55	0,44
GALCLD 8 3/4 09/01/27	USD	465	423 024,16	0,45
GSYCN 9 1/4 12/01/28	USD	550	485 857,27	0,51
IPFLN 10 3/4 12/14/29	EUR	250	272 869,31	0,29
Sociétés de placement immobilier			499 436,78	0,53
ALTAFP 1 7/8 01/17/28	EUR	5	499 436,78	0,53
Souverains			1 556 094,46	1,65
MACEDONIA 1,625%21-100328	EUR	400	386 536,27	0,41
MONTENEGRO 2,875%20-161227	EUR	400	394 338,14	0,42
ROMANIA 2,125%22-070328	EUR	400	400 551,45	0,42
SERBIA 1,5%19-260629	EUR	400	374 668,60	0,40
Téléphonie fixe			895 898,45	0,95
TURKTI 7 3/8 05/20/29	USD	1 000	895 898,45	0,95
Téléphonie mobile			942 840,03	1,00
TIGO 6 1/4 03/25/29	USD	1 200	942 840,03	1,00
Transport industriel			2 148 377,75	2,27
AVIAGP 9 12/01/28	USD	1 150 000	997 613,37	1,05
SGL GRP TV24-220430	EUR	400	393 473,50	0,42
TRMDA 8 1/4 01/25/29	USD	6	553 194,89	0,58
VLCYVG 8 06/01/29	USD	250	204 095,99	0,22
Voyages et Loisirs			5 327 411,83	5,64
AAL 3.7 10/01/26	USD	800	300 649,61	0,32
AEROMX 8 1/4 11/15/29	USD	400	352 446,52	0,37
AFFP 8 1/8 05/31/28	EUR	5	578 955,00	0,61
ALSEA 5 1/2 01/21/27	EUR	600	616 545,33	0,65
BERFRA Float 07/18/30	EUR	350	352 907,39	0,38
FOY 4 3/4 05/24/29	EUR	10	1 056 460,96	1,12
GRUPO POSADAS, S.A.B. DE C.V 27	USD	403 044	342 756,25	0,36
IGT 2 3/8 04/15/28	EUR	400	396 811,11	0,42
PLAYTECH PLC 5,875%280628	EUR	800	802 048,97	0,85
TUIGR 5 7/8 03/15/29	EUR	500	527 830,69	0,56
Parts d'OPC et fonds d'investissements			3 940 737,82	4,17
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			3 940 737,82	4,17
FED SUPPORT MONETAIRE ESG-SI	EUR	70	807 847,32	0,85
LAZARD CAPITAL FI SRI - PVC	EUR	50	128 990,50	0,14
TAILOR CREDIT 2031-I	EUR	30 000	3 003 900,00	3,18

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Total			91 955 703,50	97,34

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A USD EUR 31/03/26	0,00	3 129,47	USD	254 277,50	EUR	-257 406,97
A USD EUR 31/03/26	0,00	6 112,07	USD	466 193,64	EUR	-472 305,71
V GBP EUR 16/03/26	2 845,03	0,00	EUR	807 347,02	GBP	-804 501,99
V GBP EUR 31/03/26	0,00	2 249,56	EUR	339 744,69	GBP	-341 994,25
V NOK EUR 31/03/26	0,00	1 384,25	EUR	914 808,11	NOK	-916 192,36
V SEK EUR 16/03/26	0,00	25 507,23	EUR	2 312 093,18	SEK	-2 337 600,41
V USD EUR 15/01/26	0,00	36 607,60	EUR	11 876 022,13	USD	-11 912 629,73
V USD EUR 15/01/26	2 007,08	0,00	EUR	257 275,80	USD	-255 268,72
V USD EUR 16/03/26	0,00	29 277,56	EUR	12 487 509,11	USD	-12 516 786,67
V USD EUR 31/03/26	5 805,88	0,00	EUR	684 003,48	USD	-678 197,60
V USD EUR 31/03/26	9 906,47	0,00	EUR	1 535 642,39	USD	-1 525 735,92
V USD EUR 31/03/26	39 518,92	0,00	EUR	3 245 480,81	USD	-3 205 961,89
Total	60 083,38	104 267,74		35 180 397,86		-35 224 582,22

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
A CHF EUR 15/01/26	98,94	0,00	CHF	149 526,01	EUR	-149 427,07	FR001400BW05
A CHF EUR 15/04/26	0,00	442,99	CHF	108 146,17	EUR	-108 589,16	FR001400BW05
A CHF EUR 15/05/26	296,43	0,00	CHF	135 425,82	EUR	-135 129,39	FR001400BW05
A CHF EUR 29/05/26	194,80	0,00	CHF	129 552,36	EUR	-129 357,56	FR001400BW05
A CHF EUR 30/04/26	0,00	794,47	CHF	133 144,82	EUR	-133 939,29	FR001400BW05
A CHF EUR 31/03/26	0,00	573,58	CHF	139 378,16	EUR	-139 951,74	FR001400BW05
A USD EUR 15/01/26	0,00	866,62	USD	80 242,99	EUR	-81 109,61	FR001400BVZ0
A USD EUR 15/01/26	0,00	1 494,63	USD	265 459,37	EUR	-266 954,00	FR001400BVZ0
A USD EUR 15/01/26	216,39	0,00	USD	57 859,95	EUR	-57 643,56	FR001400BVZ0
A USD EUR 15/04/26	0,00	4 550,72	USD	374 414,09	EUR	-378 964,81	FR001400BVZ0
A USD EUR 16/03/26	109,02	0,00	USD	254 461,20	EUR	-254 352,18	FR001400BVZ0
A USD EUR 16/03/26	617,06	0,00	USD	263 805,95	EUR	-263 188,89	FR001400BVZ0
A USD EUR 30/04/26	0,00	583,89	USD	353 548,78	EUR	-354 132,67	FR001400BVZ0
A USD EUR 30/09/25	84,78	0,00	USD	16 970,88	EUR	-16 886,10	FR001400BVZ0
A USD EUR 31/03/26	0,00	3 187,86	USD	293 719,37	EUR	-296 907,23	FR001400BVZ0
A USD EUR 31/03/26	110,93	0,00	USD	250 034,11	EUR	-249 923,18	FR001400BVZ0
OACT 260316 CHF/EUR	0,00	354,33	CHF	145 720,67	EUR	-146 075,00	FR001400BW05
V CHF EUR 15/04/26	58,46	0,00	EUR	11 946,91	CHF	-11 888,45	FR001400BW05
Total	1 786,81	12 849,09		3 163 357,61		-3 174 419,89	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	91 955 703,50
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-44 184,36
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-11 062,28
Autres actifs (+)	3 637 669,14
Autres passifs (-)	-1 066 462,54
Total = actif net	94 471 663,46



TAILOR CREDIT 2028

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)





RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

TAILOR CREDIT 2028

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion TAILOR AM

23, rue Royale

75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement TAILOR CREDIT 2028 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

www.pwc.fr

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex*

Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

*Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de
commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.*

*Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672*

006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-

Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

TAILOR CREDIT 2028

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels concernant les modalités de valorisation des instruments financiers exposés à la Russie.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex*

Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex*

Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.

TAILOR CREDIT 2028

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

2026.06.22 19:20:18

+0200



Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	1 951 025,91	878 638,49
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 951 025,91	878 638,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	86 063 939,77	80 498 148,85
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	86 063 939,77	80 498 148,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3 940 737,82	563 461,00
OPCVM	3 940 737,82	563 461,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	61 870,19	169 589,71
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	92 017 573,69	82 109 838,05
Créances et comptes d'ajustement actifs	135 554,59	234 578,28
Comptes financiers	3 502 114,55	2 734 853,19
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	3 637 669,14	2 969 431,47
Total Actif I + II	95 655 242,83	85 079 269,52

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	91 478 460,99	78 430 699,41
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	2 993 202,47	4 543 582,70
Capitaux propres I	94 471 663,46	82 974 282,11
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	117 116,83	1 836 815,24
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	117 116,83	1 836 815,24
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	936 412,61	268 172,17
Concours bancaires	130 049,93	0,00
Sous-total autres passifs IV	1 066 462,54	268 172,17
Total Passifs : I + III + IV	95 655 242,83	85 079 269,52

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	5 135 231,04	3 741 875,35
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	5 135 231,04	3 741 875,35
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total Revenus financiers nets (A)	5 135 231,04	3 741 875,35
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 242 951,27	-1 019 617,32
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 242 951,27	-1 019 617,32
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	3 892 279,77	2 722 258,03
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	159 898,26	461 447,75
Revenus nets I = C + D	4 052 178,03	3 183 705,78
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	1 156 431,14	1 631 832,71
Frais de transactions externes et frais de cession	-129 471,80	-185 958,31
Frais de recherche	-8 092,00	-6 704,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	1 018 867,34	1 439 170,40
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	6 251,30	24 743,40
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	1 025 118,64	1 463 913,80
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 998 607,22	-304 828,62
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-6 424,24	11 703,53
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-2 005 031,46	-293 125,09

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-67 539,98	199 362,74
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-2 072 571,44	-93 762,35
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-11 522,76	-10 274,53
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-11 522,76	-10 274,53
Résultat net = I + II + III - IV	2 993 202,47	4 543 582,70

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

L'OPCVM a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée comprise entre la création du FCP et la date d'échéance fixée au 15 décembre 2028 (ci-après la Date d'Echéance), une performance annualisée nette des frais courants de 4.75% pour la part « S ». Pour atteindre cet objectif, l'équipe de gestion sélectionnera des titres de créances internationaux, d'émetteurs publics ou privés, sans contrainte de notation, dont la maturité sera inférieure ou égale au 30 juin 2029. Le fonds n'a pas d'indicateur de référence. Le fonds est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve du respect de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds. Il tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023		
Actif net total	94 471 663,46	82 974 282,11	52 975 261,65		
PART CAPI A					
Actif net	136 610,32	101,01			
Nombre de parts	1 301,119	1,000			
Valeur liquidative unitaire	104,99	101,01			
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00			
Capitalisation unitaire	6,12	1,89			

PART CAPI C					
Actif net	55 128 824,77	45 551 750,35	29 296 603,48		
Nombre de parts	447 194,003	381 725,001	258 413,270		
Valeur liquidative unitaire	123,28	119,33	113,37		
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00		
Capitalisation unitaire	6,43	6,40	1,72		

PART CAPI F					
Actif net	930 514,80	794 876,95	777 309,31		
Nombre de parts	7 922,050	6 898,001	6 898,001		
Valeur liquidative unitaire	117,46	115,23	112,69		
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00		
Capitalisation unitaire	4,28	6,79	0,62		

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023		
PART CAPI I					
Actif net	35 661 243,42	34 211 167,62	19 538 809,22		
Nombre de parts	282 750,310	282 181,265	170 806,076		
Valeur liquidative unitaire	126,12	121,24	114,39		
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00		
Capitalisation unitaire	7,42	7,29	2,63		

PART CAPI S					
Actif net	2 218 698,85	1 994 833,38	2 953 942,52		
Nombre de parts	21 898,794	18 233,240	30 600,322		
Valeur liquidative unitaire	101,32	109,41	96,53		
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00		
Capitalisation unitaire	1,73	3,87	0,86		

PART DIST D					
Actif net	395 771,30	421 552,80	408 597,12		
Nombre de parts	3 694,198	3 905,052	3 887,198		
Valeur liquidative unitaire	107,13	107,95	105,11		
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	4,41	3,87	0,00		
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	1,29	0,00	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00		
Capitalisation unitaire	1,29	1,93	-0,61		

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant)

:

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Mécanisme de Swing Pricing

Tailor Asset Management a décidé de mettre en place un mécanisme de swing pricing pour protéger l'OPCVM et ses investisseurs de long terme des impacts de fortes entrées ou sorties de capitaux.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription et rachats nets sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription et rachat nets.

La valeur liquidative de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement, au moins chaque semestre.

Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base d'un coût de liquidité mesuré par l'écart entre les cours de transaction et les cours de valorisation retenus lors des transactions réelles effectuées pour le réaménagement du FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont

informés que la volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

L'effet ponctuel du swing pricing sur la valeur liquidative n'étant pas lié à la gestion, les frais de surperformance sont calculés avant l'application de cette méthode.

La politique de swing pricing est disponible sur notre site internet <https://www.tailor-am.com/informationsreglementaires.html> ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Conformément aux dispositions réglementaires, la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Part F :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part A :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part L :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part D :

Pour les revenus : distribution et/ou capitalisation

Pour les plus ou moins-values : distribution et/ou capitalisation

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR001400BVX5	1,65 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net
D	FR001400BVG3	1,65 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net
S	FR001400BVZ0	1,9 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 1,75 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net
F	FR001400BW05	1,65 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net
I	FR001400BW13	0,95 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 0,8 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net
A	FR001400T407	1,25 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 1,1 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net
L	FR0014013OK7	1,15 % TTC maximum / an dont frais de gestion financière : 1 % TTC maximum / an dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC maximum / an	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR001400BVX5	Non significatif
D	FR001400BVG3	Non significatif
S	FR001400BVZ0	Non significatif
F	FR001400BW05	Non significatif
I	FR001400BW13	Non significatif
A	FR001400T407	Non significatif
L	FR0014013OK7	Non significatif

Commission de surperformance

Part FR001400BVX5 C

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5,00% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence :

Pour la part « C », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D », « L » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S », une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I », une performance de 3.59% pour la catégorie de part « A » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence pour les parts « C », « D », « F », « S », « L » et « I », et 25% pour la part « A ». - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. - Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne

deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR001400BVY3 D

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5,00% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence :

Pour la part « D », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.00%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D », « L » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S », une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I », , une performance de 3.59% pour la catégorie de part « A » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence pour les parts "C", "D", "F", "S", "L" et "I", et 25% pour la part "A".. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. - Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR001400BVZ0 S

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 4,75% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence :

Pour la part « S », l'indice de référence est un taux de référence égal à 4.75%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D », « L » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S », une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I », , une performance de 3.59% pour la catégorie de part « A » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence pour les parts "C", "D", "F", "S", "L" et "I", et 25% pour la part "A".. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. - Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du

fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR001400BW05 F

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5,00% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence :

Pour la part « F », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5,00%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5,00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D », « L » et « F », 4,75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S », une performance de 5,70% pour la catégorie de part « I », une performance de 3,59% pour la catégorie de part « A » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds

commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence pour les parts "C", "D", "F", "S", "L" et "I", et 25% pour la part "A". - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. - Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR001400BW13 I

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5,70% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence :

Pour la part « I », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5.70%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D », « L » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S », une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I », , une performance de 3.59% pour la catégorie de part « A » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence pour les parts "C", "D", "F", "S", "L" et "I", et 25% pour la part "A".. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. - Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR001400T407 A

25% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 3,59% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31 décembre. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le

mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence :

Pour la part « A », l'indice de référence est un taux de référence égal à 3.59%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D », « L » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S », une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I », , une performance de 3.59% pour la catégorie de part « A » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence pour les parts "C", "D", "F", "S", "L" et "I", et 25% pour la part "A".. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. - Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Part FR0014013OK7 L

20% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5,00% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Assiette : Actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Toutefois, la première période de cristallisation sera supérieure à un an : du lancement du fonds jusqu'à la première date de clôture du fonds soit le 31 décembre 2023. Elle sera ensuite tous les ans, du 01er janvier au 31

décembre. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si elle est rattrapée plus vite.

Indicateur de référence

Pour la part « L », l'indice de référence est un taux de référence égal à 5,00% l'indice de référence est un taux de référence égal à 3.59%.

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative. performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5.00% par an nette de frais pour la catégorie de part « C », « D », « L » et « F », 4.75% par an nette de frais pour la catégorie de part « S », une performance de 5.70% pour la catégorie de part « I », , une performance de 3.59% pour la catégorie de part « A » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence pour les parts "C", "D", "F", "S", "L" et "I", et 25% pour la part "A".. - Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. - Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance du fonds de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. Toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à 5 ans glissants ; Ainsi, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, obligations, obligations convertibles, droits, OPC, Marchés à terme (Monep, Eurex) : Actions, obligations, obligations convertibles, droits : - 0,05% TTC maximum de commissions de mouvement prélevées par le dépositaire OPC : 150€ maximum Marchés à terme (futures) : 1.50 € maximum / lot Options : 0.30% avec un minimum de 5 € Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation asiatiques

: Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation nord-

américaines : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation asiatiques

: Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation nord-

américaines : Dernier cours de bourse du jour. Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché. Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports

:

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations complémentaires

- Avertissement :

L'AMF rappelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais maximum auxquels est exposé ce fonds ; la rentabilité de l'investissement envisagé suppose une performance élevée.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions ou parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen.

* Les frais de fonctionnement et autres services couvrent les frais suivants :

- frais d'enregistrement et de référencement des Fonds ;
- frais d'informations clients et distributeurs ;
- frais des données ;
- frais de dépositaire, juridique, audit, fiscalité etc. ;
- frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs.

Des exemples associés à chaque catégorie de frais cités ci-dessus peuvent être consultés dans la position recommandation AMF DOC-2011-05 ou vous être communiqués sur simple demande auprès de notre société de gestion.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 3 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement de créances (ex : Lehman Brothers) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Le FCP TAILOR CREDIT 2028 prend en charge les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF. Les frais de recherche rémunèrent les fournisseurs de recherche utilisée dans le cadre de la gestion financière de l'OPCVM.

* Les frais prélevés par le dépositaire sont des frais de transactions permettant le traitement des opérations. Ces frais peuvent vous être donnés sur simple demande.

- Informations complémentaires :

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a pu être conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays.
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie,

La société de gestion a suivi de près l'évolution du contexte géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. Elle a maintenu sa politique de valorisation durant tout l'exercice.

Néanmoins, compte tenu de la nature de ces titres dans le portefeuille du fonds TAILOR CREDIT 2028, la société de gestion a décidé de valoriser la dernière obligation détenue au 30 juin 2023 à 0 depuis le 01/07/2022. La ligne d'obligation « XS2010030919 - ALROSA FINANCE 3,1%20-250627 » a été reprise du portefeuille de TAILOR TARGET HIGH YIELD (fonds absorbé le 02/06/2023) dans la comptabilité du fonds TAILOR CREDIT 2028. Cette valorisation se justifie en raison des sanctions américaines à l'encontre de l'entreprise, sanctions qui bloquent toutes transactions sur l'émetteur concerné comme tout versement de coupons.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement. La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	82 974 282,11	52 975 261,65
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	33 115 503,99	37 755 023,02
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-24 507 647,26	-11 614 031,37
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 892 279,77	2 722 258,03
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 018 867,34	1 439 170,40
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-2 005 031,46	-293 125,09
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-5 037,52	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-11 553,51	-10 274,53
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	94 471 663,46	82 974 282,11

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI A		
Parts souscrites durant l'exercice	1 300,119	135 172,86
Parts rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1 300,119	135 172,86
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	140 174,484	16 966 386,96
Parts rachetés durant l'exercice	-74 705,482	-9 075 459,74
Solde net des souscriptions/rachats	65 469,002	7 890 927,22
PART CAPI F		
Parts souscrites durant l'exercice	1 270,000	148 577,30
Parts rachetés durant l'exercice	-245,951	-28 574,00
Solde net des souscriptions/rachats	1 024,049	120 003,30
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	121 494,508	15 072 190,19
Parts rachetés durant l'exercice	-120 925,463	-14 959 908,22
Solde net des souscriptions/rachats	569,045	112 281,97
PART CAPI S		
Parts souscrites durant l'exercice	7 639,000	793 176,68
Parts rachetés durant l'exercice	-3 973,446	-421 061,01
Solde net des souscriptions/rachats	3 665,554	372 115,67
PART DIST D		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetés durant l'exercice	-210,854	-22 644,29
Solde net des souscriptions/rachats	-210,854	-22 644,29

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI A	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI F	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI S	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	-26,82
Total des commissions acquises	-26,82
PART DIST D	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR001400T407	PART CAPI A	Capitalisable	EUR	136 610,32	1 301,119	104,99
FR001400BVX5	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	55 128 824,77	447 194,003	123,28
FR001400BW05*	PART CAPI F	Capitalisable	CHF	930 514,80	7 922,050	117,46
FR001400BW13	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	35 661 243,42	282 750,310	126,12
FR001400BVZ0*	PART CAPI S	Capitalisable	USD	2 218 698,85	21 898,794	101,32
FR001400BVG3	PART DIST D	Distribuable	EUR	395 771,30	3 694,198	107,13

* Part couverte contre le risque de change

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
France	632,26	0,00	632,26	0,00	632,26	0,00
Autriche	478,50	0,00	478,50	0,00	478,50	0,00
Jersey	462,79	0,00	462,79	0,00	0,00	462,79
Allemagne	377,48	0,00	377,48	0,00	0,00	377,48
Total	1 951,03	0,00	1 951,03	0,00	1 110,76	840,27

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
exprimés en milliers d'Euro					
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	86 063,94	76 661,88	9 402,06	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 502,11	0,00	0,00	0,00	3 502,11
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-130,05	0,00	0,00	0,00	-130,05
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	76 661,88	9 402,06	0,00	3 372,06

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	[3 - 6 mois] +/-	[6 mois - 1 an] +/-	[1 - 3 ans] +/-	[3 - 5 ans] +/-	[5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 984,13	344,32	2 842,18	50 000,29	27 523,84	2 403,19	965,99
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 502,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-130,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 356,19	344,32	2 842,18	50 000,29	27 523,84	2 403,19	965,99

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	CAD +/-	USD +/-	GBP +/-	SEK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	373,19	29 933,87	934,13	2 042,80	886,46
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	30,92	0,00	12,25	13,75
Comptes financiers	17,12	0,00	247,60	314,01	28,12
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	-203,52	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-130,05	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	720,47	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	-30 094,58	-1 146,50	-2 337,60	-916,19
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	390,31	257,11	35,23	31,46	12,14

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	478,50	1 472,53
Obligations et valeurs assimilées	10 151,14	65 655,08	10 257,72
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	10 151,14	66 133,58	11 730,25

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés		
Credit Industriel Et Commercial SA	61,87	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		
Credit Industriel Et Commercial SA		117,12
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations – relatives au bilan et au compte de résultat Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	92 131,50
Ventes à règlement différé	43 423,09
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	135 554,59
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-736 305,20
Frais de gestion	-189 390,41
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	-10 717,00
Total des dettes	-936 412,61
Total des créances et dettes	-800 858,02

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI A	31/12/2025
Frais fixes	424,00
Frais fixes en % actuel	1,13
Frais variables	10,12
Frais variables en % actuel	0,03
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI C	31/12/2025
Frais fixes	859 375,00
Frais fixes en % actuel	1,65
Frais variables	188,36
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI F	31/12/2025
Frais fixes	13 605,21
Frais fixes en % actuel	1,65
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2025
Frais fixes	322 699,01
Frais fixes en % actuel	0,95
Frais variables	24,71
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI S	31/12/2025
Frais fixes	38 347,13
Frais fixes en % actuel	1,90
Frais variables	1 489,95
Frais variables en % actuel	0,07
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART DIST D	31/12/2025
Frais fixes	6 787,78
Frais fixes en % actuel	1,65
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements	FR0014010QC5	TAILOR CREDIT 2031-I	3 003 900,00
Total			3 003 900,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	4 052 178,03	3 183 705,78
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-11 522,76	-10 274,53
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 040 655,27	3 173 431,25
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 040 655,27	3 173 431,25

PART CAPI A		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 337,27	1,12
Total	6 337,27	1,12
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 226 942,10	1 630 852,85
Total	2 226 942,10	1 630 852,85
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

PART CAPI F		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	37 777,48	31 949,05
Total	37 777,48	31 949,05
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 679 653,31	1 449 623,71
Total	1 679 653,31	1 449 623,71
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

PART CAPI S		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	84 804,61	55 935,87
Total	84 804,61	55 935,87
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART DIST D		
Affectation :		
Distribution	5 134,94	5 037,52
Report à nouveau du revenu de l'exercice	5,56	31,13
Capitalisation	0,00	0,00
Total	5 140,50	5 068,65
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	3,02	2,58
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3 694,198	3 905,052
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,39	1,29
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	7,80	7,80

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 025 118,64	1 463 913,80
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 025 118,64	1 463 913,80
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 025 118,64	1 463 913,80

PART CAPI A		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 627,11	0,77
Total	1 627,11	0,77
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	650 414,23	815 004,38
Total	650 414,23	815 004,38
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI F		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-3 846,81	14 939,35
Total	-3 846,81	14 939,35
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	418 918,20	611 467,54
Total	418 918,20	611 467,54
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI S		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-46 783,74	14 949,10
Total	-46 783,74	14 949,10
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART DIST D		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	4 789,65	7 552,66
Total	4 789,65	7 552,66
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3 694,198	3 905,052
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,29	0,00

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			88 014 965,68	93,17
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			1 951 025,91	2,07
Instruments de placement hors actions			462 791,85	0,49
SIRIUS MIN.FIN2 5%19-230527 CV	USD	2	462 791,85	0,49
Matériel équipements destinés aux TI			478 499,10	0,51
AMSSW 2 1/8 11/03/27	EUR	5	478 499,10	0,51
Prestataires de soins de santé			632 258,00	0,67
CLARFP 0 7/8 03/06/27	EUR	11 000	632 258,00	0,67
Services aux consommateurs			377 476,96	0,40
DELIVERY 1,50%20-150128 CONV.	EUR	4	377 476,96	0,40
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			86 063 939,77	91,10
Aérospatial et défense			1 534 476,94	1,62
CXW 8 1/4 04/15/29	USD	1 100	1 002 656,52	1,06
CZGRPA 5 1/4 01/10/31	EUR	500	531 820,42	0,56
Agro-alimentaire			994 043,29	1,05
TEREOS FINANCE 7,25%23-150428	EUR	500	512 320,14	0,54
VILMORIN ET CIE 1,375%21-0328	EUR	5	481 723,15	0,51
Articles personnels			1 424 414,11	1,51
GOLGOO Float 05/15/31	EUR	350	356 980,78	0,38
NATURA COSMETICOS 4,125%21-28	USD	800	651 098,43	0,69
VF 4,25%23-070329	EUR	400	416 334,90	0,44
Assurance - Non vie			1 367 969,64	1,45
ACIC 6 1/4 12/15/27	USD	500	427 724,67	0,45
GOLDCP Float 07/11/28	SEK	4	481 319,42	0,51
SIRIUSPOINT 7%24-050429	USD	500	458 925,55	0,49
Assurance vie			388 496,16	0,41
MACIF 0,625%21-210627	EUR	4	388 496,16	0,41
Automobiles et équipementiers			4 100 186,20	4,34
ADLER PZR HDG 9,5%23-010427	EUR	300	293 182,67	0,31
EOFP 3 3/4 06/15/28	EUR	600	429 931,43	0,46
GOODYEAR EUROPE 2,75%21-150828	EUR	300	297 655,33	0,32
IHOVER 8 3/4 05/15/28	EUR	500 000	529 206,39	0,56
MAHLE 2,375%14052028	EUR	5	494 453,08	0,52
NEMAK 2,25%21-200728	EUR	600	579 736,68	0,61
TTMTIN 4 1/2 07/15/28	EUR	500	515 225,00	0,55
WNC 4 1/2 10/15/28	USD	450	362 481,37	0,38
ZF FINANCE 3,75%20-210928	EUR	6	598 314,25	0,63
Banques			5 691 318,30	6,03
ACAFP 1.6 12/21/27	EUR	27	393 844,95	0,42
ADVNZI 7 04/24/28	EUR	4	429 107,38	0,46
BANK VALLETTA TV22-061227	EUR	1 200	1 285 175,01	1,36

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
BPCE 0%15-0227 TSR	EUR	4 000	558 120,00	0,59
DEUT PFANDBRFBK TV17-280627	EUR	2	203 370,93	0,22
MBANK TV21-210927	EUR	5	493 402,68	0,52
MBHBAN 8 5/8 10/19/27	EUR	400	425 224,60	0,45
TVLRO 8 7/8 04/27/27	EUR	400	432 842,85	0,46
UCGIM 3 7/8 PERP	EUR	200	199 418,61	0,21
VOWIBA 5.192 10/06/27	EUR	5	519 532,22	0,55
WAL 3 06/15/31	USD	450	370 403,24	0,39
YKBNK 9 1/4 10/16/28	USD	400	380 875,83	0,40
Bâtiment et matériaux de construction			1 098 889,61	1,16
JHXAU 5 01/15/28	USD	500	435 956,76	0,46
WEBUILD 7%23-270928	EUR	600	662 932,85	0,70
Chimie			3 130 753,55	3,31
CELANESE US 0,625%21-100928	EUR	400	366 757,37	0,39
GRUENENTHAL 4,125%21-150528	EUR	500	505 699,58	0,53
INEOS FINANCE 6,625% 15052028	EUR	400	375 188,56	0,40
LXU 6 1/4 10/15/28	USD	450	388 541,73	0,41
SASOL FINANCING 4,375%21-0926	USD	400	343 170,16	0,36
SYNTHOS 2,5%21-070628	EUR	400	375 061,78	0,40
THE CHEMOURS 5,75%20-151128	USD	500	417 707,87	0,44
YULCLN 7 3/8 05/02/29	EUR	400	358 626,50	0,38
Distributeurs			3 198 047,30	3,39
BIRKEN 5 1/4 04/30/29	EUR	600	613 499,50	0,65
CEETRU 5 7/8 04/17/28	EUR	5	539 651,10	0,57
FNAC DARTY 6%24-010429	EUR	550	580 033,67	0,62
NORDSTROM 4%17-150327	USD	500	428 579,47	0,45
SAPSI 3 5/8 03/15/28	EUR	400	402 714,56	0,43
VERISR 7 1/8 02/01/28	EUR	600	633 569,00	0,67
Electricité			1 107 904,52	1,17
AUDAX RENOV 4,2%20-181227	EUR	6	581 586,74	0,61
DRXLN 5 7/8 04/15/29	EUR	500	526 317,78	0,56
Energie non renouvelable			6 445 702,58	6,82
AR 7 5/8 02/01/29	USD	500	446 545,73	0,47
ASCRES 5 7/8 06/30/29	USD	450	392 817,92	0,42
DNONO 9 1/4 06/04/29	USD	700	636 840,29	0,67
ECOPET 8 5/8 01/19/29	USD	400	379 279,40	0,40
HMHHOL 7 7/8 12/17/28	USD	1	174 930,81	0,19
NOG 8 1/8 03/01/28	USD	450	400 406,69	0,42
OKEAAS 9 1/8 05/15/28	USD	100	89 292,74	0,09
OKEAAS 9 1/8 06/25/29	USD	460 000	410 962,06	0,43
PDCN 6 7/8 01/15/29	USD	1 000	890 170,20	0,94
PUMAFN 7 3/4 04/25/29	USD	400	357 354,72	0,38

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
RRC 8 1/4 01/15/29	USD	650	584 444,15	0,62
SM 6 1/2 07/15/28	USD	450	399 135,83	0,42
SUN 4 3/8 03/26/29	CAD	600	373 186,92	0,40
VIVENE 5 1/8 09/24/27	USD	600	517 171,88	0,55
VTOL 6 7/8 03/01/28	USD	450	393 163,24	0,42
Energies renouvelables			339 340,86	0,36
EGEHAI 5 5/8 11/08/28	USD	400	339 340,86	0,36
Equipement électronique et électrique			202 946,06	0,22
BDC 3 7/8 03/15/28	EUR	200	202 946,06	0,22
Equipements de loisirs			2 288 609,37	2,42
BETSBS Float 09/23/27	EUR	5	506 018,28	0,54
DOMSS 2 09/29/28	EUR	300	291 707,96	0,31
JACOBS ENTMT 6,75%22-150229	USD	200	171 581,43	0,18
UBIFP 0.878 11/24/27	EUR	4	370 540,12	0,39
VERSS Float 04/01/29	EUR	1 000	948 761,58	1,00
Fournisseurs de services de télécommunications			2 974 814,32	3,15
ILDFF 5 5/8 10/15/28	EUR	600	616 722,00	0,65
LORCAT 4 09/18/27	EUR	200	30 176,62	0,03
SESGFP 3 1/2 01/14/29	EUR	400	411 790,79	0,44
SOFTBANK GROUP 2,875%21-060127	EUR	500	505 172,57	0,53
TCELLT 5.8 04/11/28	USD	500	435 645,45	0,46
UNITED GROUP 4,625%21-150828	EUR	200	204 223,22	0,22
VEONHD 3 3/8 11/25/27	USD	950	771 083,67	0,82
Gaz eau et services multiples aux collectivités			435 275,05	0,46
EPH FIN 6,651%23-131128	EUR	400	435 275,05	0,46
Industries généralistes			3 244 272,85	3,43
AHLSTROM HLDG 3,625%21-040228	EUR	500	501 527,64	0,53
BOELST 6 1/4 02/15/29	EUR	400	422 690,22	0,45
CANPACK 2,375%20-011127	EUR	300	297 837,67	0,31
CIMIC FINANCE 1,5%21-280529	EUR	300	283 251,99	0,30
FRTACO 9.765 07/22/29	EUR	210 637	195 430,19	0,21
GUALA CLOSURES 3,25%21-150628	EUR	300	296 866,67	0,31
LEATHER 2 TV21-300928	EUR	200	171 782,29	0,18
NOBEL BIDC 3,125%21-150628	EUR	400	394 086,44	0,42
SILGAN HOLDINGS 2,25%20-010628	EUR	250	247 618,75	0,26
TWI 7 04/30/28	USD	500	433 180,99	0,46
Ingénierie Industrielle			168 694,98	0,18
LCM INVT HLDG 4,875%21-010529	USD	200	168 694,98	0,18
Instruments de placement en actions			640 173,63	0,68
FS KKR CAPITAL 7,875%23-150129	USD	700	640 173,63	0,68
Instruments de placement hors actions			3 628 523,55	3,84
BRACKEN MIDCO1 6,75%21-011127	GBP	400 000	463 265,42	0,49

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ENERGIZER G ACQ 3,5%21 300629	EUR	400	387 742,44	0,41
GLX HLD 6,75% 23022027	NOK	9	388 346,21	0,41
GRAANU 8 1/2 10/15/29	EUR	184 428	165 966,55	0,18
KAHRSB Float 11/14/28	SEK	3 700	331 643,76	0,35
LADDER CAP FIN 4,25%20-010227	USD	300	258 628,84	0,27
LOARRE INV 6,5%22-150529	EUR	500	520 253,89	0,55
NOVELIS SH IN 3,375%21-150429	EUR	250	246 717,50	0,26
PAYSAFE FIN 3%21-150629	EUR	450	411 906,00	0,44
PRMWCN 3 7/8 10/31/28	EUR	450	454 052,94	0,48
Investissement immobilier et services			3 891 046,46	4,12
ANTARES 3,95%21-150726	USD	500	431 962,37	0,46
AROUNDTOWN 5,375%19-210329	USD	450	391 726,21	0,41
CPIPGR 7 05/07/29	EUR	1 000	1 110 042,74	1,17
GOLDSTORY 6,75%24-010230	EUR	350	374 022,25	0,40
KAPLA HLD TV24-310730	EUR	350	355 246,89	0,38
MRWLN 8 3/4 01/31/31	GBP	400	470 863,32	0,50
STEFBS Float 12/12/27	SEK	4	470 470,26	0,50
VGP 1,5%21-080429	EUR	3	286 712,42	0,30
Logiciels et services informatiques			2 645 059,84	2,80
BACH BIDCO TV21-151028	EUR	500	513 372,67	0,54
GAMING INNOVATION GROUP TV18122026	SEK	250	579 397,21	0,61
JOTGRP Float 10/03/28	NOK	60	498 110,43	0,53
MPH ACQ 5,5%21-010928	USD	200	137 849,03	0,15
SHIBA BIDCO 4,5%21-311028	EUR	900	916 330,50	0,97
Matériaux industriels			356 727,59	0,38
SXC 4 7/8 06/30/29	USD	450	356 727,59	0,38
Matériel équipements destinés aux TI			1 227 563,09	1,30
EUTELSAT 1,5%20-131028	EUR	3	288 486,62	0,31
EUTELSAT SA 9.75% 13/04/2029	EUR	600	654 731,00	0,69
TCDPSA 5 7/8 04/15/27	USD	330	284 345,47	0,30
Médias			909 817,65	0,96
BANIJAY ENTERT 7%23-010529	EUR	500	525 557,22	0,55
DAN 5 5/8 06/15/28	USD	450	384 260,43	0,41
Métaux industriels et extraction			2 609 705,92	2,76
CIVI 8 3/8 07/01/28	USD	450	395 556,47	0,42
ERAFFP 7 05/22/28	EUR	4	423 102,41	0,45
HUDBAY MINERALS 6,125%20-0429	USD	450	394 552,43	0,42
OI 6 1/4 05/15/28	EUR	500	519 180,28	0,55
WESODA 9 1/2 10/06/28	USD	400	351 528,02	0,37
X 6 7/8 03/01/29	USD	600	525 786,31	0,55
Métaux Précieux et Mines			370 150,92	0,39
HL 7 1/4 02/15/28	USD	420	370 150,92	0,39

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			489 545,49	0,52
OGN 2 7/8 04/30/28	EUR	500	489 545,49	0,52
Produits ménagers et constr individuelle			1 028 529,73	1,09
UPBD 6 3/8 02/15/29	USD	450	387 596,07	0,41
WHIRLPOOL FIN.1,25%16-021126	EUR	650	640 933,66	0,68
Services appui à industrie			3 149 754,27	3,33
ADVANTAGE 6,5%20-151128 144A	USD	450	316 985,52	0,34
ALROSA FINANCE 3,1%20-250627	USD	1 000	0,00	0,00
GLB INFRA SLTN 21-010629	USD	450	385 140,89	0,41
IQVIA 2,25%21-150329	EUR	200	195 411,00	0,21
LOXAM 6,375%23-150528	EUR	600	624 764,50	0,66
NBM US HLDG 7%19-140526	USD	400	344 319,63	0,36
PAGANINI BIDCO TV21-301028	EUR	600	613 469,80	0,65
STNGBZ 3.95 06/16/28	USD	600	486 609,61	0,51
WLNFP 4 1/8 09/12/28	EUR	2	183 053,32	0,19
Services aux consommateurs			1 111 525,01	1,18
ANGI 3 7/8 08/15/28	USD	700	560 123,12	0,59
Q-PARK HLDG I 2%20-010327	EUR	550	551 401,89	0,59
Services bancaires invest et de courtage			9 523 413,80	10,08
ACCINV 6 3/8 10/15/29	EUR	250	266 579,17	0,28
AVIS BUDGET 7% 280229	EUR	400	421 286,22	0,45
BBIDCO 6 1/2 09/30/31	EUR	300	313 569,83	0,33
BUL ENERGY HLDG 2,45%21-220728	EUR	400	390 019,84	0,41
COINBASE GLOBAL 3,375%21-1028	USD	500	409 359,70	0,43
CONGLO 3 1/8 01/01/28	EUR	400	398 882,89	0,42
EMPARQ 1 7/8 02/01/28	EUR	500	494 775,42	0,52
ICAHN ENT 5,25%19-150527	USD	300	253 986,16	0,27
MOBLUX 4 1/4 07/15/28	EUR	750	766 567,08	0,81
MOVIBZ 7.85 04/11/29	USD	700	575 220,57	0,61
MUTARE Float 03/31/27	EUR	500	515 205,49	0,54
NEXUCO Float 06/04/30	EUR	5	516 793,79	0,55
OTFINC 6.1 03/15/28	USD	700	610 533,86	0,65
OWL ROCK 2,875%28	USD	400	322 420,98	0,34
PAPREC HOLDING 3,5%21-010728	EUR	500	506 272,78	0,54
SAIPEM FIN INT 3,375%20-150726	EUR	500	509 729,52	0,54
SMAVAG Float 05/22/29	EUR	250	262 346,50	0,28
SOFIMA 3,75% 0128	EUR	500	509 269,17	0,54
SPCM 2,625%20-010229	EUR	550	539 659,08	0,57
TRUEPT Float 07/15/32	EUR	350	359 553,76	0,38
VIVION 8 08/31/28	EUR	62 864	64 422,64	0,07
VNVSDB Float 10/03/27	SEK	3	179 971,39	0,19
XP 3 1/4 07/01/26	USD	400	336 987,96	0,36

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services de traitement et élim des déchets			840 828,87	0,89
ITLYUM 5 3/4 04/15/30	EUR	250	253 506,94	0,27
SECHE ENVIRON 2,25%21-151128	EUR	600	587 321,93	0,62
Services financiers et de crédit			2 135 358,96	2,26
BANCA IFIS TV17-171027	EUR	500	542 147,67	0,57
ECPG Float 01/15/28	EUR	500	411 460,55	0,44
GALCLD 8 3/4 09/01/27	USD	465	423 024,16	0,45
GSYCN 9 1/4 12/01/28	USD	550	485 857,27	0,51
IPFLN 10 3/4 12/14/29	EUR	250	272 869,31	0,29
Sociétés de placement immobilier			499 436,78	0,53
ALTAFP 1 7/8 01/17/28	EUR	5	499 436,78	0,53
Souverains			1 556 094,46	1,65
MACEDONIA 1,625%21-100328	EUR	400	386 536,27	0,41
MONTENEGRO 2,875%20-161227	EUR	400	394 338,14	0,42
ROMANIA 2,125%22-070328	EUR	400	400 551,45	0,42
SERBIA 1,5%19-260629	EUR	400	374 668,60	0,40
Téléphonie fixe			895 898,45	0,95
TURKTI 7 3/8 05/20/29	USD	1 000	895 898,45	0,95
Téléphonie mobile			942 840,03	1,00
TIGO 6 1/4 03/25/29	USD	1 200	942 840,03	1,00
Transport industriel			2 148 377,75	2,27
AVIAGP 9 12/01/28	USD	1 150 000	997 613,37	1,05
SGL GRP TV24-220430	EUR	400	393 473,50	0,42
TRMDA 8 1/4 01/25/29	USD	6	553 194,89	0,58
VLCYVG 8 06/01/29	USD	250	204 095,99	0,22
Voyages et Loisirs			5 327 411,83	5,64
AAL 3.7 10/01/26	USD	800	300 649,61	0,32
AEROMX 8 1/4 11/15/29	USD	400	352 446,52	0,37
AFFP 8 1/8 05/31/28	EUR	5	578 955,00	0,61
ALSEA 5 1/2 01/21/27	EUR	600	616 545,33	0,65
BERFRA Float 07/18/30	EUR	350	352 907,39	0,38
FOY 4 3/4 05/24/29	EUR	10	1 056 460,96	1,12
GRUPO POSADAS, S.A.B. DE C.V 27	USD	403 044	342 756,25	0,36
IGT 2 3/8 04/15/28	EUR	400	396 811,11	0,42
PLAYTECH PLC 5,875%280628	EUR	800	802 048,97	0,85
TUIGR 5 7/8 03/15/29	EUR	500	527 830,69	0,56
Parts d'OPC et fonds d'investissements			3 940 737,82	4,17
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			3 940 737,82	4,17
FED SUPPORT MONETAIRE ESG-SI	EUR	70	807 847,32	0,85
LAZARD CAPITAL FI SRI - PVC	EUR	50	128 990,50	0,14
TAILOR CREDIT 2031-I	EUR	30 000	3 003 900,00	3,18

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Total			91 955 703,50	97,34

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A USD EUR 31/03/26	0,00	3 129,47	USD	254 277,50	EUR	-257 406,97
A USD EUR 31/03/26	0,00	6 112,07	USD	466 193,64	EUR	-472 305,71
V GBP EUR 16/03/26	2 845,03	0,00	EUR	807 347,02	GBP	-804 501,99
V GBP EUR 31/03/26	0,00	2 249,56	EUR	339 744,69	GBP	-341 994,25
V NOK EUR 31/03/26	0,00	1 384,25	EUR	914 808,11	NOK	-916 192,36
V SEK EUR 16/03/26	0,00	25 507,23	EUR	2 312 093,18	SEK	-2 337 600,41
V USD EUR 15/01/26	0,00	36 607,60	EUR	11 876 022,13	USD	-11 912 629,73
V USD EUR 15/01/26	2 007,08	0,00	EUR	257 275,80	USD	-255 268,72
V USD EUR 16/03/26	0,00	29 277,56	EUR	12 487 509,11	USD	-12 516 786,67
V USD EUR 31/03/26	5 805,88	0,00	EUR	684 003,48	USD	-678 197,60
V USD EUR 31/03/26	9 906,47	0,00	EUR	1 535 642,39	USD	-1 525 735,92
V USD EUR 31/03/26	39 518,92	0,00	EUR	3 245 480,81	USD	-3 205 961,89
Total	60 083,38	104 267,74		35 180 397,86		-35 224 582,22

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
A CHF EUR 15/01/26	98,94	0,00	CHF	149 526,01	EUR	-149 427,07	FR001400BW05
A CHF EUR 15/04/26	0,00	442,99	CHF	108 146,17	EUR	-108 589,16	FR001400BW05
A CHF EUR 15/05/26	296,43	0,00	CHF	135 425,82	EUR	-135 129,39	FR001400BW05
A CHF EUR 29/05/26	194,80	0,00	CHF	129 552,36	EUR	-129 357,56	FR001400BW05
A CHF EUR 30/04/26	0,00	794,47	CHF	133 144,82	EUR	-133 939,29	FR001400BW05
A CHF EUR 31/03/26	0,00	573,58	CHF	139 378,16	EUR	-139 951,74	FR001400BW05
A USD EUR 15/01/26	0,00	866,62	USD	80 242,99	EUR	-81 109,61	FR001400BVZ0
A USD EUR 15/01/26	0,00	1 494,63	USD	265 459,37	EUR	-266 954,00	FR001400BVZ0
A USD EUR 15/01/26	216,39	0,00	USD	57 859,95	EUR	-57 643,56	FR001400BVZ0
A USD EUR 15/04/26	0,00	4 550,72	USD	374 414,09	EUR	-378 964,81	FR001400BVZ0
A USD EUR 16/03/26	109,02	0,00	USD	254 461,20	EUR	-254 352,18	FR001400BVZ0
A USD EUR 16/03/26	617,06	0,00	USD	263 805,95	EUR	-263 188,89	FR001400BVZ0
A USD EUR 30/04/26	0,00	583,89	USD	353 548,78	EUR	-354 132,67	FR001400BVZ0
A USD EUR 30/09/25	84,78	0,00	USD	16 970,88	EUR	-16 886,10	FR001400BVZ0
A USD EUR 31/03/26	0,00	3 187,86	USD	293 719,37	EUR	-296 907,23	FR001400BVZ0
A USD EUR 31/03/26	110,93	0,00	USD	250 034,11	EUR	-249 923,18	FR001400BVZ0
OACT 260316 CHF/EUR	0,00	354,33	CHF	145 720,67	EUR	-146 075,00	FR001400BW05
V CHF EUR 15/04/26	58,46	0,00	EUR	11 946,91	CHF	-11 888,45	FR001400BW05
Total	1 786,81	12 849,09		3 163 357,61		-3 174 419,89	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	91 955 703,50
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-44 184,36
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-11 062,28
Autres actifs (+)	3 637 669,14
Autres passifs (-)	-1 066 462,54
Total = actif net	94 471 663,46